
Femmes, terres, plantations et oppression en Sierra Leone

La société de plantation de palmiers à huile Socfin a été synonyme de violence, de patriarcat et d'oppression pour les communautés affectées en Sierra Leone. Pourtant, les femmes doivent affronter un autre système patriarcal plus proche de chez elles. Les chefs suprêmes sont les gardiens des terres selon le droit coutumier, qui donne souvent aux hommes le pouvoir de décision et de propriété sur la terre.

Le processus d'accaparement des terres, en cours depuis longtemps en Sierra Leone, est le résultat d'un passé colonial et impérial violent. Les terres arables et collectives auparavant cultivées pour l'alimentation sont mises à la disposition des grandes entreprises, souvent dans le cadre de baux à long terme, pour fournir des produits d'exportation tels que l'huile de palme.

Le palmier à huile est une culture traditionnelle pour de nombreuses communautés en Sierra Leone et en Afrique de l'Ouest. Néanmoins, avec l'arrivée de la multinationale d'huile de palme Socfin, sa production en Sierra Leone est devenue une monoculture industrielle marquée par la violence, le patriarcat et l'oppression.

En 2011, Socfin a conclu un bail foncier de 50 ans avec le gouvernement sierra-léonais et les autorités locales, qui a été suivi de deux autres accords. La société a versé aux propriétaires fonciers de la chefferie de Sahn Malen une indemnité unique de 1 million de leones par acre (environ 440 dollars par hectare). En moins de 10 ans, les forêts et les terres fertiles de cette chefferie se sont transformées en milliers d'hectares de monocultures de palmiers à huile.

Les femmes contribuent d'une façon extrêmement importante à la souveraineté alimentaire dans les zones rurales de Sierra Leone. Cependant, elles ne disposent généralement d'aucun titre légal sur la terre. Même si le droit législatif permet aux femmes d'être propriétaires foncières, les femmes doivent affronter un autre système patriarcal plus proche de chez elles.

Le droit coutumier donne souvent aux hommes la plupart des pouvoirs de décision et de propriété sur les questions foncières. De plus, les chefs suprêmes sont les gardiens des terres conformément au droit coutumier en Sierra Leone. Ces chefs sont les dirigeants incontestés à l'intérieur de leurs territoires. Ils sont les descendants des « familles dirigeantes » désignées par les dirigeants coloniaux britanniques en 1879. Du fait de cette structure hiérarchique, l'entreprise peut acquérir des terres communautaires avec l'accord d'une seule personne.

Ce sont les femmes qui en pâtissent le plus.

Voici un entretien avec Aminata Massaquoi, membre de l'Alliance informelle contre les plantations industrielles de palmiers à huile en Afrique occidentale et centrale. Aminata accompagne et soutient les femmes de Sierra Leone qui combattent et dénoncent le modèle des plantations de palmiers à huile, et elle a récemment visité plusieurs communautés affectées par les plantations de Socfin.

Comment le système foncier est-il organisé au niveau gouvernemental en Sierra Leone,

notamment en ce qui concerne les droits des femmes ?

En Sierra Leone, les terres sont définies comme des terres publiques, privées ou communales. Dans la partie occidentale du pays, la plupart des terres sont détenues par des particuliers qui possèdent des droits exclusifs d'utilisation et de cession. Les familles ou les particuliers ont des droits d'accès, d'utilisation et de cession par bail ou par vente. Et, comme vous le savez, il existe également des systèmes fonciers coutumiers, de fermage et de propriété de l'État en vigueur dans le pays, ainsi que dans d'autres parties du monde.

Pour les femmes des zones rurales ou les femmes vivant dans les communautés, ce n'est pas si facile à cause des lois coutumières qui y sont en place. Depuis des années, la société civile et les groupes de défense des droits des femmes plaident pour que toutes les lois foncières du pays soient synchronisées afin d'éviter une double interprétation sur le même sujet, mais cela reste à faire.

Parallèlement, les acquisitions foncières de grande ampleur, principalement réalisées par des sociétés étrangères à des fins de développement agricole, se sont multipliées rapidement, précisément au moment où les débats autour de la politique foncière avaient lieu. Une recherche de l'ONG Christian Aid a indiqué que de 2009 à fin 2012, des investisseurs étrangers avaient conclu ou décidé de conclure des baux emphytéotiques portant sur au moins 1 154 777 hectares, soit environ 21,4 % du total des terres arables du pays pour y développer une agriculture industrielle à grande échelle (1). Comme cela a été le cas ailleurs en Afrique, ces grandes acquisitions ont été critiquées par de nombreux experts et ONG qui affirmaient qu'au lieu de contribuer à l'amélioration du niveau de vie de ceux qui vivent dans les zones rurales, ces baux exploitent les titres fonciers et augmentent en fait la pauvreté et les disparités économiques. Cette situation reste très préoccupante et les conséquences sont évidentes dans les zones où de tels baux ont été conclus.

Quelle est la situation des femmes au niveau communautaire en ce qui concerne leurs droits d'occupation et d'accès à la terre en vertu du droit coutumier ?

En Sierra Leone, le droit coutumier côtoie le droit législatif, mais dans les zones rurales, où l'accès aux services de justice officiels est limité, le droit coutumier a tendance à prévaloir. Les gens font confiance aux chefs de village pour résoudre les différends. Et lorsqu'il s'agit de mariage, les mariages coutumiers ont tendance à prévaloir bien qu'ils ne soient pas reconnus par le droit législatif. Si un mariage coutumier n'est pas enregistré auprès des conseils locaux, il ne confère aucun droit de propriété au mari ou à la femme. Ainsi, si le conjoint décède, les terres du couple peuvent revenir à la famille du conjoint décédé.

Les femmes jouant souvent le rôle principal en tant que travailleuses, soutiens de famille et dispensatrices de soins dans les ménages, ce sont elles qui dépendent le plus de leurs terres pour gagner leur vie et subvenir aux besoins de leurs enfants. Cela signifie que si l'homme décède ou si une femme veut dissoudre un mariage en raison de violences domestiques, elle peut n'avoir aucun droit sur la terre sur laquelle elle a travaillé pendant des années. Dans une telle situation, elle peut être expulsée des terres par la famille de son mari. De la même manière, ses enfants n'ont aucun droit sur ces terres et un conflit peut être difficile à vivre, car ces femmes n'ont pas les moyens financiers de se défendre. En Sierra Leone, la loi de 2007 sur la dévolution de l'État a donné aux femmes le droit légal d'hériter de la terre, mais ce n'est vrai que pour quelques-unes d'entre elles.

En raison des nombreuses activités de plaidoyer autour des droits fonciers des femmes, on fait croire que les femmes sont associées à la prise de décision, mais en pratique ce n'est pas le cas. Plusieurs femmes m'ont expliqué lors des visites sur le terrain qu'elles ne sont informées que lorsque la

transaction foncière a déjà été conclue, car le droit coutumier est utilisé pour les réduire au silence. Les femmes ont toujours dénoncé le fait qu'elles étaient dans l'impossibilité totale de participer aux discussions lorsque des entreprises, des gouvernements ou d'autres viennent dans les communautés pour proposer des projets ou acheter des terres.

De plus, le droit législatif donne aux femmes le droit de posséder ou de louer des terres, alors que le droit coutumier leur refuse ce droit. Comme la plupart des terres se trouvent dans les zones rurales, la majorité des femmes se heurtent à la répression des autorités locales. Néanmoins, le travail de plaidoyer constant au niveau des communautés a beaucoup aidé.

Les violences au sein des communautés et de la part des autorités locales sont également très répandues. Cette situation est préoccupante dans différents endroits et, en raison des lois et traditions coutumières, dans la plupart des communautés rurales, les femmes sont censées rester en retrait pendant les événements publics. Surtout si une femme est mariée, elle ne doit pas avoir l'audace de parler ou de prendre des décisions en présence de son mari. Les maris ou les hommes deviennent les porte-parole des femmes. En conséquence, les femmes autonomes ou celles qui sont conscientes de leurs droits à cet égard, sont exposées à des violences au sein de leur foyer pour insubordination. De nombreux stratagèmes peuvent être mis en place pour réduire les femmes au silence.

Lors de vos visites dans plusieurs communautés confrontées aux plantations industrielles de palmiers à huile, quel a été, selon vous, le grief le plus pertinent soulevé par les femmes ?

Les plaintes les plus fréquentes ont porté sur l'absence de processus inclusif dans les transactions foncières et la prise de décision. Avec l'arrivée des plantations de palmiers à huile, elles ont été privées d'accès à leurs terres et elles ont maintenant besoin d'une source alternative de revenus. Elles luttent pour récupérer leurs terres, car les transactions sont désavantageuses pour elles. Malgré les promesses, les populations locales ne sont pas employées par l'entreprise ; les écoles, les puits, les centres de santé, les bourses d'études, les routes de desserte et bien d'autres promesses n'ont pas été tenus. Les femmes se plaignent également que leurs communautés ne leur offrent plus la même sécurité qu'avant l'arrivée de l'entreprise.

Il a également été clairement indiqué que des abus sexuels se produisent dans l'enceinte des plantations, mais en raison de la stigmatisation et du rejet par les hommes, on n'en parle généralement pas.

Quels sont les types d'abus dont les femmes sont victimes ?

Pour les femmes qui travaillent pour les entreprises d'huile de palme, c'est une tâche difficile pour un faible salaire. Elles parcourent de longues distances pour rejoindre leur lieu de travail. Il n'y a pas de soins médicaux adéquats ; il y a des licenciements sans indemnités ; elles ne bénéficient pas du droit au travail (l'entreprise les garde comme « travailleuses occasionnelles » sans contrat, et elles peuvent être licenciées à tout moment) ; elles ne bénéficient d'aucune assurance maladie ni de couverture pour les accidents de travail.

Les femmes ont parlé des expériences liées aux avances sexuelles faites par certains travailleurs ou agents de sécurité à celles qui travaillent pour l'entreprise, et de la façon dont ces femmes sont censées coopérer, sous peine de perdre leur emploi. Certaines femmes vivent à contrecœur de telles expériences pour conserver leur travail et leur salaire.

Les femmes qui s'opposent à ce qui se passe sont marginalisées et ne peuvent plus participer aux activités de la communauté. Elles sont toujours ciblées par les autorités locales et leurs déplacements sont parfois surveillés.

Comment les femmes affrontent-elles cette situation ?

Elles le font principalement en boycottant les réunions communautaires liées aux entreprises. Elles agissent en désobéissant au chef suprême et renforcent leurs relations avec les alliés ainsi qu'avec les organisations locales et internationales qui s'engagent ponctuellement avec elles sur le sujet. Elles organisent également des ateliers sur les lois et les droits. Elles se réunissent ponctuellement en interne, bien qu'elles soient surveillées.

(1) Christian Aid, [Who is benefiting?](#), 2013